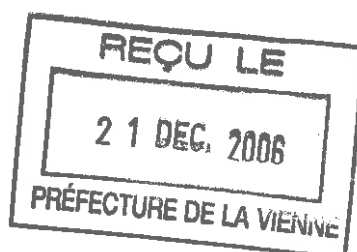


PLAN LOCAL D'URBANISME

AVANTON

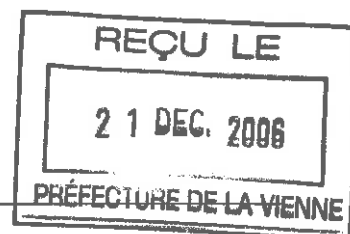
REVISION N°2

ANNEXES SANITAIRES
NOTICE EXPLICATIVE



Approbation :

5c1



Eau potable (source : S.I.V.E.E.R.)

La commune d'Avanton a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Venduvre au 1^{er} janvier 2003, qui se compose de 6 communes : Avanton, Blaslay, Chabournay, Chénéché, Ouzilly et Venduvre.

Le S.I.A.E.P. de Venduvre est alimenté notamment par deux forages situés sur les communes de Venduvre du Poitou (captage des « Roches ») et de Blaslay (forage du Verger Saint-Martin). Ces prélèvements sont complétés par le puits du « Moulin neuf », sur la commune de Migné Auxances (ces prélèvements sont mélangés avec l'eau du syndicat de Venduvre alimentant le village de Martigny et la Bardonnière), et complété par l'achat d'eau au SIAEP de Mirebeau.

SITE	Prélèvements			Achats en gros (m³)	Volume produit (m³)
	Puits	Forage	D.U.P.		
La Roche		×	OUI		206 782
Verger Saint Martin		×	OUI		299 426
Moulin neuf	×		OUI		160 870
Noiron (SIAEP de Mirebeau)				2 590	
Coudray (SIAEP de Mirebeau)				3 864	
Bois Paché				8 218	
				14 672	667 078
				681 750	

La commune est alimentée par surpression à partir de la station de Jarnet. Seul le village de Martigny est alimenté en gravitaire par le réservoir du même nom d'où s'effectue un mélange des eaux provenant de Jarnet et du captage de Moulin Neuf.

La consommation actuelle de la commune est de 109096 m³/an pour un nombre de compteurs de 811 soit 100,89 m³ en moyenne consommés par chaque abonné (perte sur le réseau d'environ 25%).

Assainissement.

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 1995 par le bureau d'étude SEGO.

Dans le bourg, les sols sont peu favorables à l'assainissement individuel. A l'Ouest de la RD757, le réseau collectif sera mis en place dans toutes les voies à moyen voir à long terme.

A l'Est, les nouvelles zones d'habitat pourront se connecter au réseau existant. Les eaux usées du lotissement des rues du Midi et de Provence sont dirigées vers un site de traitement (FTE et FS) propre.

A Martigny, les dispositifs individuels seraient à améliorer. A long terme, un projet d'assainissement collectif pourra être envisagé et éventuellement en commun avec une partie de la commune de Chasseneuil.

*** Assainissement collectif :**

Le curage et l'entretien du réseau d'assainissement collectif est assuré par le SIVEER.

Le réseau est de type séparatif et 50% de l'ensemble de la population est assaini en ce qui concerne le bourg.

*** Assainissement individuel :**

La commune d'Avanton a transféré la compétence assainissement non collectif au SIVEER pour l'instruction, conception et contrôle de la réalisation des travaux en date du 1^{er} janvier 2002.

Collecte et traitement des déchets

Ordures ménagères :

Les ordures ménagères sont collectées chaque jeudi. Le ramassage est effectué par la Communauté de Communes du Neuvilleois.

Les ordures sont collectées en porte à porte puis transportées à Yversay où la COVED en fait le traitement.

Tri sélectif

La collecte sélective a été mise en place par la Communauté de Communes pour la récupération des emballages plastiques, des métaux, des papiers et cartons.

La collecte s'effectue un lundi sur deux en porte à porte.

Il existe aussi des points de collecte de verre au stade, à la salle des fêtes, rue de la Tonnelle, au lieu dit la Vallée et à la Bardonnière.

Les déchets issus de la collecte sélective sont traités par St Gobain à Cognac.

Deux déchetteries intercommunales ont été mises en place, à Yversay et Vendevre-du-Poitou. Les habitants peuvent y déposer déchets verts, cartons, ferraille, encombrants, tout venant, huiles usagées et verre.